

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024 5 LG

ID : 087-218709400-20240418-242024-DE

DEPARTEMENT : Haute-Vienne

ARRONDISSEMENT : Limoges

COMMUNE : **MEILHAC**

- Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal 2020/37 en date du 11 septembre 2020, portant délégation de fonction du Conseil municipal au maire,

## DECISION

N° 2024 / 04

### REFECTION SOL LOCAL TECHNIQUE MUNICIPAL DEMANDE DE PRET A TAUX BONIFIE

- Considérant qu'il est opportun en 2024, de recourir au prêt à taux bonifié proposé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne, en partenariat avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin,
- Vu le projet de travaux de réfection du sol du local technique municipal,
- Taux d'intérêt avant bonification du Département : 4.10 %  
Taux d'intérêt après modification du Département : 2.10%

Le Maire,

- **SOLLICITE** le prêt de 6 000,00 € proposé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne, en partenariat avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, au taux de 2.10 % remboursable sur 10 ans, périodicité annuelle, frais de dossier de 50.00 €.

Meilhac, le 16 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marie MAESTRI

